



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/421

Le 28 mars 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 8 des radiocommunications

- Adoption de 4 Recommandations révisées et de 6 nouvelles Recommandations par correspondance et approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)

Services mobile, de radiorepérage et d'amateur, y compris les services par satellite associés

Dans la Circulaire administrative CAR/233 datée du 8 décembre 2006, 4 projets de Recommandation révisée et 6 projets de nouvelle Recommandation ont été présentés pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 8 mars 2007. Cinq Administrations ont répondu en faveur de l'adoption et de l'approbation desdites Recommandations.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que le numéro qui leur a été attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 8 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.1797

Doc. 8/154(Rév.1)

Terminologie du service mobile terrestre

Recommandation UIT-R M.585-4

Doc. 8/156(Rév.1)

Assignations et utilisation des identités dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.1798

Doc. 8/161(Rév.1)

Caractéristiques des équipements radioélectriques en ondes décimétriques utilisés pour l'échange de données numériques et de la messagerie électronique dans le service mobile maritime

Recommandation UIT-R M.1799

Doc. 8/165(Rév.1)

Partage entre le service mobile et le service mobile par satellite dans la bande 1 668,4-1 675 MHz

Recommandation UIT-R M.1800

Doc. 8/166(Rév.1)

Protection des services fixe, mobile et de radiolocalisation vis-à-vis des liaisons de connexion du service mobile par satellite (SMS) pouvant fonctionner dans les bandes 1 390-1 392 MHz (Terre vers espace) et 1 430-1 432 MHz (espace vers Terre)

Recommandation UIT-R M.1801

Doc. 8/167(Rév.1)

Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes d'accès hertzien à large bande, applications mobiles et nomades comprises, du service mobile fonctionnant au-dessous de 6 GHz

Recommandation UIT-R M.1463-1

Doc. 8/172(Rév.1)

**Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant
dans le service de radiorepérage dans la bande de
fréquences 1 215-1 400 MHz**

Recommandation UIT-R M.1465-1

Doc. 8/173(Rév.1)

**Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant
dans le service de radiorepérage dans la bande de
fréquences 3 100-3 700 MHz**

Recommandation UIT-R M.824-3

Doc. 8/175(Rév.1)

Caractéristiques techniques des balises radar (racons)

Recommandation UIT-R M.1802

Doc. 8/177(Rév.1)

**Caractéristiques et critères de protection des radars du service
de radiolocalisation fonctionnant dans la bande
de fréquences 30-300 MHz**
